



Elections 2018 au RSHCB

Renouvellement de vos représentants : appel aux candidatures

Des élections auront lieu aussi au sein de l'asbl wallonne du Royal Saint-Hubert Club de Belgique cette année 2018. Il s'agit pour tous les membres de choisir leurs nouveaux représentants au sein des comités provinciaux et à l'assemblée générale de notre asbl.

Le RSHCB est la seule association de chasseurs à élire ses responsables au suffrage universel en leur envoyant un bulletin de vote à domicile.

Afin d'augmenter la représentation de tous les membres et d'améliorer la communication réciproque entre les membres et les administrateurs, les statuts prescrivent le nombre de membres effectifs est de 48 personnes élus directement par les membres. Le nombre d'administrateurs est quant à lui de 3 au moins à 12 au maximum, avec au moins un représentant de chaque comité des 6 sections du RSHCB.

Ce sont ainsi plus de possibilités de s'engager pour la chasse et pour le RSHCB et de prendre part d'une façon active aux nombreuses activités du club (défenses des intérêts cynégétiques, promotion de la chasse, formations, présences dans des manifesta-

tions publiques, revue *Chasse & Nature*, site www.chasse.be, etc.)

Les candidats

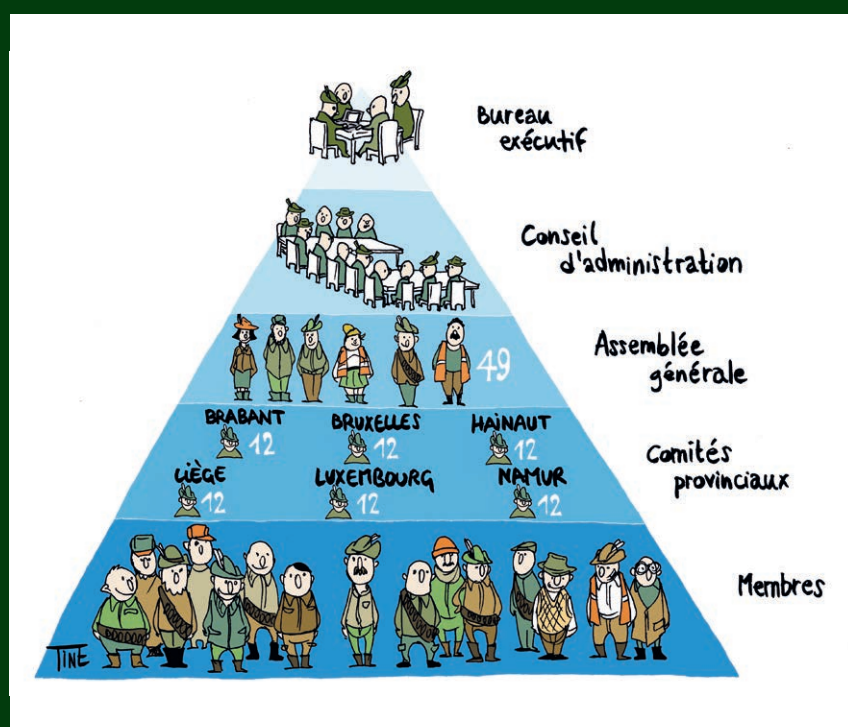
Tout membre à vie, membre protecteur, membre titulaire, membre garde-chasse, tra-

queur, agent du DNF ou junior, en ordre de cotisation 21 mars 2018 peut présenter sa candidature aux élections.

Il doit choisir une section provinciale dans laquelle il se porte candidat.

Les candidatures doivent parvenir sur le formulaire ci-dessous au siège de l'association

Les structures de l'asbl du RSHCB



Il y a six sections : Brabant wallon - Bruxelles - Hainaut - Liège - Luxembourg - Namur. Chaque membre est élu pour 4 ans.

Chaque section peut envoyer huit membres à l'assemblée générale (les huit meilleurs scores de chaque section) qui compte aussi un représentant de l'asbl flamande du RSHCB. C'est cette assemblée de 49 personnes (48 + 1) qui élit le conseil d'administration.

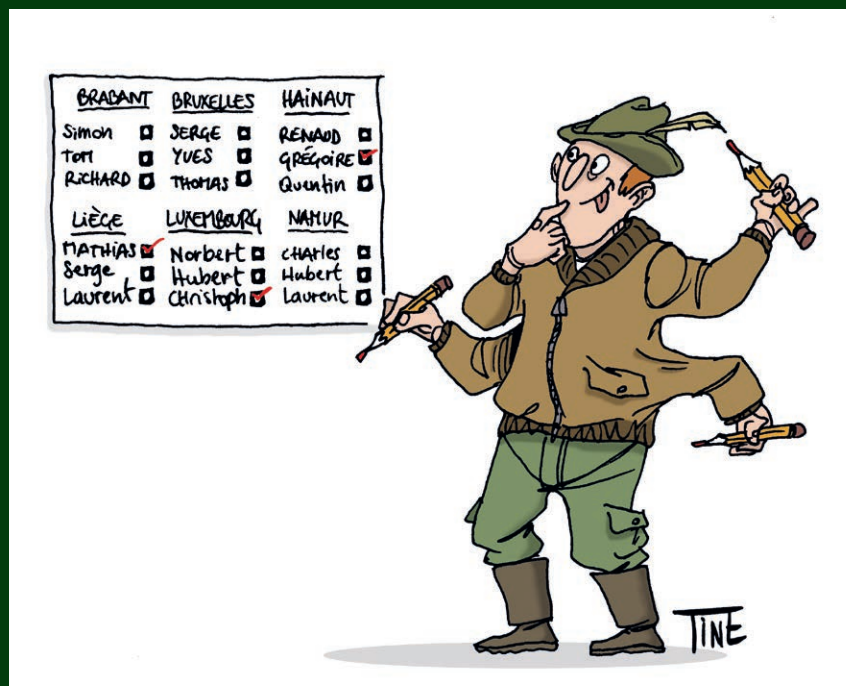
Panachage

pour le 21 mars 2018 à 16 heures au plus tard. Le formulaire signé peut être envoyé par fax, mail, courrier postal ou porteur – pas d'envoi recommandé. Chaque candidat remettra pour le 21 mars 2018 au plus tard, une photo, un mini CV cynégétique (5 lignes max). Ces informations permettront de présenter les candidats dans la revue du mois d'avril.

Le vote

Tout membre en ordre de cotisation au 9 mai 2018 peut être électeur, à l'exception des sympathisants ou cohabitants qui ne reçoivent pas la revue.

Le vote se fera sur le bulletin de vote joint à la revue du mois d'avril 2018, en noircissant au maximum 12 cases au sein d'une, deux, trois, quatre, cinq ou six listes provinciales. Le règlement des élections est disponible au secrétariat de l'asbl.



Chaque électeur peut voter pour un maximum de 12 personnes dans n'importe quelle section provinciale, c'est ce qu'on appelle le « panachage ».

Formulaire de candidature

Nom Prénom

Rue

Code postal Localité

Date de naissance

déclare :

- être candidat pour la section (entourer la section choisie) du/de :

Brabant wallon / Bruxelles / Hainaut / Liège/ Luxembourg / Namur

Date : Signature

Ce formulaire complété ou tout autre acte de candidature envoyé par courrier ou courriel doit parvenir au plus tard le 21 mars 2018 à 16 heures au Royal Saint-Hubert Club de Belgique, avenue Gouverneur Bovesse, 112 boîte 6 à 5100 Namur (Jambes) ou au fax : 081/30 60 35 ou à l'adresse E Mail : info@rshcb.be

NB : Ces élections 2018 et opérations de vote sont placées sous la surveillance, le contrôle et l'autorité de l'étude des Huissiers de Justice Massart et Artoisenet de résidence à 5004 Bouge, rue de Sardanson, 36.